

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 62 (1970)
Heft: 12

Artikel: Que sont, que font les fédérations affiliées à l'USS? : Le portrait de la société suisse des fonctionnaires postaux (SSFP) et de l'Association suisse des fonctionnaires des téléphones et télégraphes (ASFTT)
Autor: Bezençon, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-385608>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Article 7: *Frais.*

La procédure de conciliation est gratuite pour les deux parties.

Les frais inhérents au fonctionnement des commissions sont supportés à part égale par les parties signataires de la Convention du 4 décembre 1970. La rétribution des membres des commissions n'est pas comprise dans ces frais; elle est laissée à la libre appréciation des parties signataires de la Convention et des partenaires régionaux ou cantonaux qui en supportent seuls la charge pour leurs représentants.

Article 8: *Secrétariat.*

Les partenaires régionaux ou cantonaux, à défaut les parties signataires de la Convention, créent et entretiennent dans chaque canton ou région un Secrétariat chargé du fonctionnement administratif des commissions de conciliation de ce canton ou de cette région.

Le Secrétariat travaille selon les instructions des commissions et des partenaires régionaux ou cantonaux désignés par les parties signataires de la Convention.

Article 9: *Entrée en vigueur.*

Cet Accord entre en vigueur au premier terme usuel de 1971, mais au plus tard le 30 juin 1971.

Que sont, que font les fédérations affiliées à l'USS ?

Le portrait de la Société suisse des fonctionnaires postaux (SSFP) et de l'Association suisse des fonctionnaires des téléphones et télégraphes (ASFTT)

Par *Ed. Bezençon*

Si nous présentons ensemble la SSFP et l'ASFTT, c'est pour plusieurs raisons dont les principales sont:

- un secrétariat général exploité en commun;
- un journal d'association unique;
- une grande similitude entre les organisations internes et les moyens d'action;
- les mêmes affiliations à des organisations faîtières.

Le secrétariat général

de la SSFP et de l'ASFTT a son siège à Berne, Schwarztorstrasse 7. Il est géré conjointement avec la Société suisse des buralistes pos-

taux et l'Association suisse des fonctionnaires aux douanes. Institué en 1909 par la SSFP, il fut renforcé en 1911 par l'admission des buralistes postaux et, en 1915, par l'adhésion de l'ASFTT et des fonctionnaires aux douanes. Il occupe présentement trois secrétaires et trois collaboratrices.

Les journaux d'association

Les quatre associations susmentionnées forment l'«Union», éditrice du journal professionnel commun paraissant sous le titre de «Journal des fonctionnaires des PTT et des douanes» (PTT+D). L'édition de langue allemande, «Der PTT- und Zollbeamte», tire à 11 000 ex. et le PTT+D, à 5200 ex. Les textes en italien, réunis dans une «Rubrica di lingua italiana», paraissent dans les deux éditions.

Organisation interne

La SSFP est dirigée par un comité de 15 membres exerçant leurs fonctions à titre accessoire. Les problèmes professionnels particuliers concernant le service des chèques postaux, les services des ambulants et de l'expédition, les services des guichets financiers, le personnel des services administratifs et le personnel féminin sont étudiés par des commissions permanentes statutaires.

Le Comité central de l'ASFTT est composé de membres des différents groupes professionnels, selon une clef de répartition figurant dans les statuts.

Les nombreux problèmes professionnels du personnel non technique sont traités soit directement par le Comité central, soit par des commissions spéciales.

Les statuts de la SSFP et ceux de l'ASFTT garantissent aux minorités linguistiques une équitable représentation dans les comités centraux respectifs.

Moyens d'action

Pour les deux associations, l'interlocuteur principal – pour les questions professionnelles – est la direction générale de l'Entreprise des PTT. Il est normal, dès lors, que les intérêts à défendre soient analogues, ce qui implique la nécessité d'une concentration efficace; dans cet ordre d'idée, le secrétariat assure une intelligente coordination.

Affiliations à des organisations faîtières

La SSFP et l'ASFTT sont membres:

- de la Fédération suisse des PTT;
- de l'Union fédérative du personnel des administrations et des entreprises publiques;

- de l'Union syndicale suisse;
- de l'Internationale du personnel des PTT.

La Société suisse des fonctionnaires postaux,

fondée en 1893, comptait à fin décembre 1969 42 sections et 6200 membres, qui se recrutent parmi les fonctionnaires moyens et supérieurs des deux sexes travaillant dans quelque 580 offices postaux y compris le service des chèques et les onze directions d'arrondissement. Comparé à l'effectif du personnel masculin diplômé et gradé dans l'exploitation et l'administration, qui compte 3827 personnes, le degré d'organisation avec 3074 membres atteint 80%. Il est plus difficile de convaincre les femmes occupées au service des chèques, de l'exploitation et de l'administration des arrondissements, de collaborer au sein de l'association. Les difficultés de recrutement s'expliquent aussi facilement par les grandes mutations de personnel. En effet, nos collègues féminines ne restent en moyenne que trois à quatre ans dans l'entreprise.

L'Association suisse des fonctionnaires des téléphones et télégraphes

fut fondée les 21 et 22 mars 1874 par la fusion des sections de télégraphistes de Zurich, Bâle, Berne, Genève, Lausanne et Lucerne en une «Société suisse des télégraphistes (Telegraphia)». C'est la plus ancienne organisation syndicale dans le secteur du personnel fédéral.

L'ASFTT recrute ses membres parmi les téléphonistes, les télégraphistes, le personnel administratif des 17 directions d'arrondissement des téléphones, tant hommes que femmes, et le personnel de Radio-Suisse, société anonyme pour la télégraphie et téléphonie sans fil. (Le personnel de la sécurité aérienne est administrativement rattaché à Radio-Suisse S. A.) Son effectif, à fin 1969, se montait à 3297 membres actifs qui se répartissaient ainsi dans les différentes catégories professionnelles:

- personnel masculin du service administratif	574
- télégraphistes, hommes et femmes	332
- téléphonistes et personnel féminin du service administratif	1753
- employés de Radio-Suisse S. A.	638

Alors que le degré d'organisation du personnel masculin et de Radio-Suisse S. A. peut être qualifié de bon, il n'en est pas de même en ce qui concerne le personnel féminin où les fluctuations sont plus marquées puisque la durée moyenne de l'emploi des téléphonistes se situe entre deux et trois ans.

L'ASFTT compte 18 sections.

Les deux associations sont assorties de *sous-fédérations importantes* dont les adhérents sont respectivement membres actifs de la SSFP ou de l'ASFTT; ces sous-fédérations sont les suivantes:

SSFP: Association suisse des fonctionnaires postaux gradés (ASFPG);

ASFTT: Fédération des fonctionnaires gradés et du personnel administratif masculin (FGA);

Association du personnel de Radio-Suisse S. A. (APRS).

Collaboration dans les organisations faïtières

Etant donné que les collègues Albrecht Eggenberger, secrétaire général, et Robert Coste, secrétaire romand, sont membres du Comité directeur de l'Union fédérative, les comités centraux des deux associations sont informés en permanence de l'activité syndicale intéressant le personnel fédéral; ils peuvent ainsi prendre position quant aux questions en suspens et indiquer à leurs porte-parole dans quel sens ils devront intervenir.

A l'Union syndicale suisse, les deux fédérations sont représentées au Comité syndical par Albrecht Eggenberger (suppléant: Erich Widmer) qui renseigne les organes dirigeants sur les affaires en cours. La participation de militants des comités centraux aux travaux de la Commission syndicale assurent avec l'Union syndicale un contact encore plus étroit.

Problèmes professionnels

Dans l'ensemble, on constate que les problèmes professionnels que la SSFP et l'ASFTT discutent avec la Direction générale des PTT sont identiques dans de nombreux cas. Mais il est clair que des questions professionnelles spécifiques concernant soit le personnel postal, soit le personnel TT sont traitées séparément.

Quant aux problèmes communs actuellement en discussion, nous citons:

- la pénurie de personnel et les difficultés de recrutement auxquelles se heurte l'entreprise des PTT;
- la structure des carrières des différentes catégories de personnel;
- la mécanisation et l'automatisation.

Il est certain que la *pénurie de personnel* est un puissant facteur de mécontentement et que les dirigeants syndicaux se voient confrontés avec les mêmes préoccupations que la direction de l'entreprise. La vague de démissions est devenue une véritable hémorragie que l'on cherche à colmater, notamment dans les centres de Genève, Bâle et Zurich. La solution de ce problème occupera sans doute les responsables syndicaux pendant de nombreuses années.

La *structure des différentes carrières* – du point de vue formation et classement – du personnel masculin et féminin dans les services d'exploitation et dans les services administratifs est remise en question:

- par le rythme de l'avancement, jugé insuffisamment rapide depuis de longues années;
- par les lacunes de la classification des fonctions révélées par l'augmentation du trafic et la complexité croissante du service;
- par l'emploi d'auxiliaires sans formation professionnelle impliquant l'obligation de multiplier les contrôles et la surveillance;
- par la mécanisation et l'automatisation.

Dans le cadre du nouveau concept de l'exploitation postale, par exemple l'implantation des centres postaux posera ainsi de graves problèmes concernant le logement des fonctionnaires, l'éducation de leurs enfants, les transferts dans des localités décentralisées (par ex. Däniken ou Le Crêt-du-Loche), etc.

L'automatisation

- des services télégraphiques (ATECO);
- des services administratifs dans les directions des téléphones (TERCO);
- du service des chèques postaux;

posera, elle aussi, des problèmes de carrière et de reclassification, mais aussi de reclassement professionnel, voire de réapprentissage. La SSFP et l'ASFTT marchent avec notre temps; elles acceptent les progrès dus à la mécanisation et à l'automatisation, mais elles entendent faire bénéficier le personnel de ces progrès. Pour atteindre leurs objectifs, elles se réfèrent à un droit de discussion avec l'Entreprise des PTT. Ce droit est largement reconnu par l'employeur, mais les efforts syndicaux visent à obtenir un droit de codécision toujours plus accentué.

Conclusion

Cette brève monographie de la SSFP et de l'ASFTT montre que, en dépit de leur âge déjà vénérable, ces deux associations ont su éviter les ornières de la routine et que, grâce au travail consciencieux de leurs militants, elles sauront, à l'avenir comme par le passé tenir leur rang dans le mouvement syndical suisse.